

COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

**Nombre de membres en
exercice : 11**

Séance du samedi 12 avril 2025

Présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril, à quatorze heures trente, l'assemblée régulièrement **convoquée le 8 avril 2025**, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lucien ANDRAUD, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Gérard VERDIER

Votants : 9

Représentées : Eliane GOY par Pierre MOINS et Véronique PISSAVY par Danielle HUGUET

Excusée : Catherine AUGUIN

Absent : Laurent MARION

Secrétaire de séance : Danielle HUGUET

Objet : Approbation du PV de la réunion du 3 avril 2025 :

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Objet : VOTE DU BP 2025 COMMUNE (DEL 2025 35)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune 2025 et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

20

- **VOTE** le budget primitif de la commune 2025 qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ dépenses et recettes de fonctionnement : | 713 906.71 € |
| ✓ dépenses et recettes d'investissement : | 421 882.19 € |

Objet : VOTE DU BP 2025 EAU (DEL 2025 36)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'eau 2025 et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'eau 2025 qui s'équilibre comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ✓ dépenses et recettes d'exploitation : | 112 709.78 € |
| ✓ dépenses et recettes d'investissement | 158 260.63 € |

Objet : VOTE DU BP 2025 ASSAINISSEMENT (DEL 2025 37)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'assainissement 2025 et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'assainissement 2025 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ dépenses et recettes d'exploitation : 46 265.40 €
- ✓ dépenses et recettes d'investissement 79 000,49 €

21

Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES 2025 (DEL 2025 38)

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes et suggère leur maintien pour 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, par 05 voix pour et 04 abstentions, décide de voter comme suit les taux pour 2025 :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX (%)</u>	<u>PRODUIT (€)</u>
Foncière (bâti)	40.24	205 667
Foncière (non bâti)	28.44	68 910
Taxe d'Habitation	16.04	62 572

Objet : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS (DEL 2025 39)

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération,

DÉCIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant alloué en 2025</u>
OCCE	800
LES AMIS D'EGLISENEUVE	300
STE DE CHASSE LA MONTAGNARDE	300
LA FARANDOLE DU TEMPS (Hôpital de Condat)	160
Comité des Fêtes	1 000
Association pour le don du Sang	90
Club de l'Amitié	450
ACIER	80
Collège de Besse	200
Les Petites Canailles	300
Godiv'Art	100
Fleurissement Egliseneuve	500
Sapeurs-Pompiers Picherande	500
Fondation du Patrimoine	100

DIT que des subventions ponctuelles pourront être votées ultérieurement lors de manifestations supplémentaires organisées par les associations susvisées.

Objet : SUBVENTION 2025 DU BUDGET EAU AU BUDGET COMMUNAL (DEL 2025 40)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

23

- **DÉCIDE** que la somme de 20 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **DÉCIDE** que la somme de 10 822 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation aux frais de fonctionnement (frais de carburant, frais d'entretien, usure et assurance des véhicules,) dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2025 de l'eau : comptes 6215 et 62871.

Objet : SUBVENTION 2025 DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL 2025 41)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 9 546.49 €.

Objet : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL À COMPTER DU 1ER JUILLET 2025. (DEL 2025 42)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les tarifs de location de la salle du foyer rural n'ont pas été révisés depuis 2012. Il propose de les réviser et d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2025.

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

La salle est mise à disposition pour un maximum de 120 personnes.

Les tarifs ci-après s'entendent avec chauffage durant la période du **1er septembre au 30 mai**.

24

Un chèque de caution d'un montant de 500 € est exigé lors de la réservation de la salle.

ASSOCIATIONS COMMUNALES : gratuit.

RÉSIDENTS ÉGLISENEUVOIS :

Forfait week-end du vendredi au dimanche.

Journée : 100 € (150 € avec chauffage)

Week-end du vendredi au dimanche : 250 € (350 € avec chauffage)

(+ 50 € par journée supplémentaire)

USAGERS EXTÉRIEURS :

Forfait week-end du vendredi au dimanche.

Journée : 150 € (200 € avec chauffage)

Week-end du vendredi au dimanche : 350 € (450 € avec chauffage)

(+ 50 € par journée supplémentaire)

OPÉRATION COMMERCIALE

Journée : 150 €

Week-end : 350 € (450 € avec chauffage)

Période de chauffage du 1er septembre au 30 mai

+ 50 € la journée

+ 100 € le week-end

L'état des lieux d'entrée doit être réalisé au moment de la remise des clés à l'utilisateur.

L'état des lieux de sortie doit être réalisé au moment de la remise des clés à l'agent délégué par la mairie.

Objet : ASTREINTES HIVERNALES 2024-2025 À Anthony MAZEYRAT (DEL 2025 43)

Monsieur le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2024-2025 par Monsieur Anthony MAZEYRAT pour assurer le déneigement des voies communales.

Le Conseil municipal, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

Vu le décret 2015-415 du 14-04-2015 et les arrêtés ministériels du 14-04-2015 ;

- **DÉCIDE** de payer la somme de :
581.00 € pour les cinq astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT
(116.20 € x 5 = 581.00 €).
- **DIT** que ces dernières feront partie intégrante de la prochaine rémunération.

Objet : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A ANNE ELODIE VAQUIER (DEL 2025 44)

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Madame Anne-Elodie VAQUIER, nouvelle propriétaire du « tabac-presse » de la commune qui, dans le cadre de l'aide régionale au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat, sollicite une subvention.

Il rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy a délibéré en faveur du renouvellement du dispositif d'Aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour la période 2023-2028.

Pour mémoire, l'attribution de cette aide par la Région Rhône Alpes Auvergne et la Communauté de Communes du Massif du Sancy est conditionnée à l'attribution par la commune sur laquelle est implantée l'entreprise d'une subvention du même montant et le Conseil a donné son accord par délibération en date du 23-11-2023.

26

Après délibération, il est décidé à l'unanimité d'octroyer la somme de 2 500 € à Madame Anne-Elodie VAQUIER.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Fondation du Patrimoine. Les élus autorisent M. le Maire à compléter le bulletin d'adhésion dont la somme est de 100€.
- La borne de paiement de l'aire de camping-car est toujours hors service : l'entreprise qui devait réparer l'écran n'a pas trouvé de solution pour le remettre en état. Après réflexion, les élus souhaitent obtenir des avis sur le prestataire des collectivités alentours.
- Feu d'artifice du 13/07/2025 : sachant que le montant du devis s'élève à 3000€ TTC, les élus décident de réfléchir à une autre animation en concertation avec le comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La secrétaire de séance,
Danielle HUGUET.

Le Maire,
Didier CARDENOUX.